YERRES

Service Juridique
N° Tél : 01 69 49 77 00
N/ Réf : NDA/CB

DECISION N°2001/33

OBJET : Passation d'un marché négocié relatif aux travaux de réfection de la rue des Longaines avec la société S.T.P.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 308, et 104 I, alinéa 10,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres, en date du 29 juin 1995, complétée par celles du 27 juillet 1995 et du 26 novembre 1997, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du Code des Communes,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence correspondant au marché négocié relatif aux travaux de réfection de la rue des Longaines dans sa partie comprise entre l'avenue du Général Leclerc et la rue des Bulottes a été adressé au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics le 6 décembre 2000 et a été publié dans le bulletin n° 200A du 15 décembre 2000, édition « Travaux »,

CONSIDERANT que la date d'engagement de la consultation était fixée le 21 décembre 2000,

CONSIDERANT que la date limite de réception des offres était fixée au 12 janvier 2001,

CONSIDERANT que neuf plis ont été reçus dans les délais,

CONSIDERANT que la proposition de la société S.T.P., mieux disante, correspond aux intérêts de la commune,

DECIDE

DE PASSER le marché négocié relatif aux travaux de réfection de la rue des Longaines dans sa partie comprise entre l'avenue du Général Leclerc et la rue des Bulottes avec la société S.T.P., sise 7, Rue du Fond des Prés à MARCOUSSIS (91460),

DIT que le montant du marché s'élève à 547.401,00 Francs H.T., soit 654.691,60 Francs T.T.C. (six cent cinquante quatre mille six cent quatre vingt onze francs et soixante centimes),

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune, exercice 2001, fonction 822, nature 2312.

Fait à Yerres, le 31 janvier 2001

REÇU
- 6 FEV. 2001
SOUS-PRÉFECTURE

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 203

Nicolas DUPONT-AIGNAN

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

104